



16ème législature

Question N° : 2573	De M. Inaki Echaniz (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Pyrénées-Atlantiques)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Remboursement de médicaments alternatifs au Levothyrox	Analyse > Remboursement de médicaments alternatifs au Levothyrox.
Question publiée au JO le : 25/10/2022 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 18/04/2023 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Inaki Echaniz interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les solutions apportées aux malades de la thyroïde souffrant des conséquences du changement de formule du Levothyrox. En effet, dans le but de stabiliser ce médicament et de répondre aux exigences de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la société pharmaceutique Merck a modifié la formule du Levothyrox fin mars 2017. Cependant, depuis cette date, de nombreuses personnes se plaignent d'effets secondaires handicapants comme des vertiges, des maux de têtes ou encore des crampes. Les plaintes des patients se multiplient et sous la pression, l'ancienne formule du Levothyrox, l'Euthyrox, a été remise à disposition temporairement. Alors que, Merck a été condamné par la cour d'appel de Lyon pour « faute » le 25 juin 2020 et récemment mis en examen pour « tromperie aggravée », qu'un demi-million de Français ont arrêté de prendre le Levothyrox depuis la nouvelle formule et que l'Euthyrox ne sera plus disponible à la fin de l'année 2022, il l'interroge sur les solutions qui pourraient être apportées aux personnes impactées et le remboursement intégral, par la sécurité sociale, des deux médicaments à marge thérapeutique étroite et mieux tolérés par les malades que sont le TCAPS et le Tsoludose.